

# Déléguer dans le BTP : Sécuriser la mise à disposition

2 jours  
14 heures

**Objectif professionnel :** cette formation développe l'aptitude des collaborateurs d'agence à prendre en compte les règles légales et conventionnelles spécifiques aux secteurs du bâtiment et des travaux publics. Elle renforce la sécurité juridique de l'agence et sa crédibilité dans la relation à l'utilisateur et au salarié intérimaire.

Elle constitue un complément à la formation dédiée à la connaissance des métiers et du secteur du BTP.

Collaborateur d'agence en charge de la délégation dans le BTP

## Objectifs pédagogiques :

Sélectionner le salarié

Sécuriser le recours au TT

Respecter les exigences conventionnelles

Suivre l'activité du salarié

Prérequis : niveau stage « Intégrer le cadre juridique de l'activité en agence d'emploi »

### 1. Sélectionner le salarié

Recenser les exigences du poste et de l'environnement de travail

Vérifier carte BTP, CACES, permis, habilitations, tests sécurité...

Organiser le suivi médical en respectant les ECAP (emplois exigeants des conditions particulières d'aptitude- handicap) du BTP

Contrôler les cumuls d'emplois et de missions

**Modalités pédagogiques : exposé, échanges, résolution de cas pratiques**

### 2. Sécuriser le recours au TT

Déterminer motif et justification au regard de l'activité BTP

Respecter l'interdiction de recours pour les travaux interdits aux salariés intérimaires

Gérer la succession des contrats en tenant compte des règles spécifiques à l'accord de branche du TP

Conclure un contrat à temps partiel conforme aux règles du secteur

Contrôler les conditions de sécurité sur le chantier

**Modalités pédagogiques : exposé, échanges, résolution de cas pratiques**

### 3. Respecter les exigences conventionnelles

Repérer la convention collective et la grille régionale applicables (extension, affiliation, dérogation par accords d'entreprise)

Respecter classification, salaires minima, primes et accessoires de salaire

Attribuer les indemnités de restauration, de trajet, de transport conformément à la convention et aux règles de l'URSSAF

Gérer l'indemnisation des grands déplacements, des heures de route et des voyages de détente

**Modalités pédagogiques : exposé, échanges, résolution de cas pratiques**

### 4. Suivre l'activité du salarié intérimaire

Contrôler les conditions d'accueil, d'information/formation à la sécurité, de présentation du poste...

Accorder les contreparties au travail sur 6 jours, au travail dominical, aux JF travaillés, au travail de nuit

Décompter et rémunérer les heures supplémentaires ou complémentaires

Sécuriser le paiement des indemnités de chômage-intempéries

Rémunérer les congés conventionnels pour événements familiaux

**Modalités pédagogiques : exposé, échanges, résolution de cas pratiques**

Groupe de 4 à 10 participants

Profil des formateurs consultable sur [www.managir.com](http://www.managir.com)

Horaires habituels de formation 9h30 – 17h30

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session.

Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours

**INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS**  
01 45 23 22 22 ou [ggury@managir.com](mailto:ggury@managir.com)

Réf. 128-032  
Version 210722